

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 13/012/2004 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 25/04 (MDE 13/004/2004 du 21 janvier 2004)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS Nouveau sujet d'inquiétude : PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

IRAN

Ensafali Hedayat (h), journaliste free-lance

Londres, le 17 février 2004

Le 16 février, le ministère des Renseignements a ordonné le maintien en détention d'Ensafali Hedayat – déjà privé de liberté depuis un mois – pendant dix jours supplémentaires. Ce journaliste serait détenu dans un centre de détention placé sous l'autorité du ministère, où il risque fortement d'être soumis à des mauvais traitements. Il apparaît en outre que le procureur assurera également les fonctions de juge dans cette affaire.

Depuis l'arrestation d'Ensafali Hedayat, le 17 janvier 2004, son avocat et ses proches ont été autorisés à le voir trois fois, peut-être plus, dont au moins deux à son domicile. Toutefois, il n'a pas été permis à l'avocat d'assister aux interrogatoires d'Ensafali Hedayat et Amnesty International craint que celui-ci ne soit soumis à des mauvais traitements pendant ces séances, ou qu'il ne soit contraint de faire des déclarations qui pourront être utilisées contre lui lors de son procès.

Selon certaines sources, Ensafali Hedayat doit répondre de charges liées à la sécurité nationale à la suite d'une visite qu'il a effectuée en Turquie, en 2003, et de sa participation à une conférence organisée par l'*Ettehad-e Jomhourî Khahan-e Iran* (Unité pour une république démocratique et laïque en Iran) à Berlin, du 8 au 10 janvier 2004. Cette organisation défend les principes de la république pluraliste, de la démocratie parlementaire, de la séparation de la religion et de l'État, et de la non-violence, en vue de l'établissement d'une nouvelle forme de gouvernement en Iran, qui serait fondée sur l'égalité des droits de tous telle qu'elle est proclamée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ensafali Hedayat serait par ailleurs inculpé de diffamation après la parution d'un de ses articles sur un site Internet.

D'après les informations recueillies par Amnesty International, le procureur fera également office de juge dans cette affaire, au mépris du 10<sup>e</sup> des Principes directeurs applicables au rôle des magistrats du parquet (adoptés en 1990 par les Nations unies), qui dispose : « *Les fonctions de magistrat du parquet sont strictement séparées des fonctions de juge.* » Ce cumul de fonctions met en péril le droit de toute personne à ce que sa cause soit entendue de manière impartiale dans les tribunaux de droit commun et révolutionnaires en Iran, droit qui est énoncé dans les normes internationales d'équité, en particulier dans l'article 14-1 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en langue persane ou dans votre propre langue) :**

– dites-vous préoccupé par la sécurité d'Ensafali Hedayat, et efforcez-vous d'obtenir l'assurance qu'il n'est ni torturé ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements en détention ;

– rappelez aux autorités que l'article 38 de la Constitution iranienne interdit d'arracher des « aveux » par la contrainte : « *Toute forme de torture destinée à extorquer des aveux ou à obtenir des informations est proscrite* » [traduction non officielle]. Cette pratique constitue par ailleurs une violation de l'article 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel l'Iran est partie, et qui dispose notamment : « *Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.* »

– rappelez-leur également qu'en vertu des Principes de base sur le rôle du barreau, adoptés en 1990 par les Nations unies, toute personne a le droit de bénéficier d'une assistance à tous les stades de la procédure engagée contre elle, y compris pendant les interrogatoires.

**APPELS À :**

**Remarque :** Pour les Services locaux du ministère des Renseignements, veuillez adresser vos appels en turc, si possible.

**Président de la République islamique d'Iran :**

His Excellency Hojjatoleslam val Moslemin Sayed Mohammad Khatami  
The Presidency, Palestine Avenue  
Azerbaijan Intersection  
Téhéran, République islamique d'Iran

**Télégrammes :** His Excellency Hojjatoleslam val Moslemin Sayed Mohammad Khatami, Téhéran, Iran

**Courriers électroniques :** [khatami@president.ir](mailto:khatami@president.ir) (merci de renvoyer votre message s'il ne parvient pas à son destinataire du premier coup)

**Formule d'appel :** *Your Excellency*, / Monsieur le Président de la République,

**Responsable du pouvoir judiciaire :**

His Excellency Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahroudi  
Ministry of Justice  
Park-e Shahr  
Téhéran  
République islamique d'Iran

**Télégrammes :** Head of the Judiciary, Téhéran, Iran

**Fax :** +98 21 879 6671 (merci de vous montrer persévérant ; veuillez préciser « *Care of Director of International Affairs, Judiciary* »)

**Formule d'appel :** *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

**Ministre des Renseignements :**

Hojjatoleslam 'Ali Younesi  
Ministry of Information  
Second Negarestan Street  
Pasdaran Avenue  
Téhéran, République islamique d'Iran

**Formule d'appel :** *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

**Services locaux du ministère des Renseignements :**

Setad-e Khabariyeh Ettela'at  
Edareh-ye Ettela'at  
Khiyaban-e Hafez  
Tabriz, Azarbaijan- e Sharqi  
République islamique d'Iran

**COPIES aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.**

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 30 MARS 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*